



MAIRIE DE  
**NANTEUIL**  
DEUX-SÈVRES

COMMUNE DE NANTEUIL  
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU 14 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 14 décembre, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont assemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence, pour le maire empêché, de Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Présents : Estelle DRILLAUD GAUVIN, Alain BORDAGE, Christelle GERODOLLE, Christophe NAUD, Diana OBADIA, Nadine ROLLANDEAU, Gilles MEUNIER, Nathalie LIEVENS, Hervé PARTHENAY, Nicolas PORTIER, Jean-Paul SAINTON, Catherine BROUSSARD, Laurence FESTINO, Sandra BONNIN LEGRAND.

Absents excusés : Christophe BILLEROT, Suzette AUZANNET (pouvoir donné à Christelle GERODOLLE), Marina CAPPELLAZZO (pouvoir donné à Jean-Paul SAINTON), Loïc HERVE (pouvoir donné à Alain BORDAGE).

Absent non excusé : Damien GALLES

Secrétaire de Séance : Nathalie LIEVENS

Date de convocation et d'affichage : 7/12/2022

Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN informe de l'absence de M le Maire qui est empêché durant quelques temps pour raison de santé. Elle demande à l'ensemble des membres du conseil municipal de garder l'esprit d'équipe et le cap sur la politique menée actuellement. Elle souhaite que les projets engagés continuent à se poursuivre collectivement durant ce temps d'absence.

## **I - Validation du compte rendu du conseil municipal du 29/11/2022**

Le compte rendu du 29/11/2022 est approuvé avec 1 abstention : Catherine BROUSSARD.

## **II - Délibérations**

### **1) Les astreintes**

Dans le cadre des locations de salle (MTL) le week-end, fréquemment les usagers sollicitent la mairie pour répondre (le plus souvent) à des problèmes techniques : disjoncteurs, installation ou désinstallation des cloisons séparatives, fonctionnement lave-vaisselle etc...

Depuis quelques années, un agent s'occupe souvent de répondre à ces demandes. Ce n'est ni légal, ni normal puisque l'agent se retrouve dans une situation « d'astreinte » entre 30 et 40 we par an.

Il faut régulariser cela. C'est pourquoi le comité technique du CDG79 a été sollicité pour donner son avis quant à la mise en place d'astreinte d'exploitation dans la collectivité.

### **Le principe de fonctionnement proposé est le suivant :**

- Chaque week-end de location de la salle un ou une élue sera d'astreinte (maire-adjoints) en binôme avec un ou une agente.
- Les utilisateurs de la salle auront le numéro de téléphone de l'astreinte élu(e) uniquement. Ils pourront solliciter l'élue(e) en cas de problème. C'est ensuite l'élue(e) d'astreinte qui déclenchera ou non l'intervention technique d'un ou une agente suivant la nature du problème.

- Les agents auront à disposition un téléphone portable ainsi que le véhicule C15 pour les déplacements.
- Ils passeront tous leur habilitation électrique.
- Tous les agents rentreront dans cette nouvelle organisation exceptés 2 agents du service administratif dont les missions ne sont pas en lien avec la gestion de la salle.
- L'astreinte sera rémunérée conformément à la législation : 116 € brut + 22€/l'heure en cas d'intervention.

Le comité technique a donné un avis favorable à l'unanimité à cette proposition le 29/11/2022.

Les astreintes pourraient démarrer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour information Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN précise qu'il y a eu en 2021 : 21 locations ; en 2022 : 32 locations et il y a 31 locations de prévues, à ce jour, en 2023.

Une formation en interne est prévue pour les personnes concernées par ces astreintes (élus, élues et agents et agentes) qui sera réalisée par l'agente actuellement en charge de ces interventions.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De valider la mise en place des astreintes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 telles que proposées.**

## **2) Lignes directrices de gestion (LDG)**

L'une des innovations de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion.

Les lignes directrices de gestion doivent être appréhendées comme des orientations à mettre en place sur le long terme, à savoir toute la durée du mandat. L'élaboration des LDG permet de formaliser la politique RH de la collectivité, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

Les lignes directrices de gestion poursuivent deux objectifs explique Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN :

- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines en précisant les enjeux et les objectifs de la politique RH à conduire au sein de la collectivité territoriale ou de l'établissement public
- Fixer les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. Ces LDG ont pour objectif de fixer les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et de leurs accès à des responsabilités supérieures.

L'avis du comité technique du CDG79 a été sollicité sur ce dossier qui a été proposé par M le Maire pour 4 ans (jusqu'à la fin de la mandature). Il a obtenu un avis favorable à l'unanimité du collège des employeurs et des agents.

Tous les conseillers ont reçu ce document. Mme Estelle DRILALUD GAUVIN indique qu'il ne fera pas l'objet d'une délibération mais d'un arrêté pour une effectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le dossier a été présenté à titre d'information.

Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN remercie les agents et agentes qui ont travaillé sur ce dossier.

Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN informe de l'arrivée, demain, d'une stagiaire au sein du service administratif. Il s'agit d'une agente en reconversion professionnelle qui vient d'un EPHAD. Cette agente sera présente les jeudis et vendredis et une semaine complète durant chaque vacance scolaire. La durée du stage est d'environ 5 mois. Mme Eléonore Bidaud a été désignée tutrice. L'objectif de ce stage est de lui faire découvrir le métier de secrétaire de mairie (en manque de personnel). Elle sera présente sur tous les postes en mairie (accueil, urbanisme et comptabilité, ressources humaines etc.). Même si elle travaillera plus spécifiquement avec Mme Eléonore Bidaud sur l'élaboration du règlement intérieur et le plan de formation et avec Mme Christelle Métayer sur le document unique.

Mme Estelle DRILALUD GAUVIN remercie les agentes ayant accepté de tutorer cette personne et qui s'investissent dans la formation pour autrui.

### 3) Rapport de la CLECT

L'ensemble du conseil municipal a reçu le rapport de la CLECT en date du 2 novembre dernier. Ce rapport de la CLECT porte sur la « reprise » des piscines de Saint-Maixent L'Ecole et de La Crèche respectivement par chacune des deux communes, suite à la livraison du nouveau Centre Aquatique intercommunal Aqua Severa.

Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide avec 16 voix pour et 1 abstention (Mme Diana OBADIA) :**

- **De considérer que la reprise des piscines de Saint-Maixent L'Ecole et de La Crèche ne correspond pas à un transfert de compétence mais à une simple fin de mise à disposition de deux équipements auxquels le nouveau Centre Aquatique intercommunal Aqua Severa se substitue.**
- **Que par voie de conséquence, aucun transfert de charge ne peut être constaté.**

### 4) Plan de financement RD611

Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN et M Alain BORDAGE présentent la nouvelle proposition de plan de financement pour le projet RD611.

#### TRANCHE 1 (2023)

##### DEPENSES

RD611 Tranche 1	347 000 €
Enfouissement	63 000 €
Maitrise d'œuvre	25 000 €
SPS	8 000 €
Relevé topographique	6 000 €
Etude de sol	5 000 €
<b>Total</b>	<b>454 000 € HT</b>

##### RECETTES

CD79	31 256 € (6.9 %) Fonds de solidarité
CD79	30 000 € (6.6) (Fonds de soutien RD)
HVS	44 000 € (9.7) (Fonds de concours)
<b>Total</b>	<b>105 256 € (23.2 %)</b>

#### TRANCHE 2 (2024)

##### DEPENSES

RD611 Tranche 2-3	252 734 €
EP	62 000 €
Maitrise d'œuvre	15 000 €
<b>Total</b>	<b>329 734 € HT</b>

##### RECETTES

CD79	31 256 € (9.5%) (Fonds de solidarité)
CD79	30 000 € (9.1%) (Fonds de soutien RD)
SIEDS	10 000 € (3.0%) (Fourniture mâts)
REGION	1 900 € (0.6 %) (Aide arrêt de bus)
<b>Total</b>	<b>73 156 € (22.2 %)</b>

<b>DETR POUR L'ENSEMBLE DU PROJET</b>	<b>300 000 €</b>
<b>DSIL</b>	<b>50 000 €</b>

## **TOTAL PROJET TRANCHES 1 ET 2 -3**

- **DEPENSES 783 734 € HT**
- **SUBVENTIONS 528 412 € (67 %)**
- **AUTOFINANCEMENT 255 322 € (emprunt) (33 %)**

La proposition telle que présentée est modifiée comme suit : rajout des fonds de concours de la communauté de communes (44 000 €), des fonds de soutien RD (2 X 30 000 €).

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***De valider le plan de financement tel que proposé ci-dessus et de solliciter les subventions dans le cadre de ce plan de financement.***
- ***Cette délibération annule et remplace la délibération en date du 29/11/2022.***

## **III - Comptes-rendus réunions et informations**

### **1) Culture et communication**

#### **a) Le bulletin municipal**

Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN indique que le travail se poursuit sur la rétrospective des 39 derniers bulletins.

### **2) Environnement et aménagement**

M Alain BORDAGE informe des derniers travaux : Broyage, taille, décorations de Noël.

Concernant les illuminations, elles débuteront le 15/12/2022, avec un allumage sur le même schéma que l'éclairage public (extinction à 20h00). En revanche, du 23/12/2022 au 2/01/2023, les illuminations seront allumées jusqu'à 23h00.

Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN félicite Mme Diana OBADIA et les agents communaux du service technique ayant participé à l'installation des décorations de Noël devant la mairie, c'est très jolie précisez-elle.

Le travail concernant le réglage des horloges et chauffage etc. des bâtiments et matériels se poursuit afin d'optimiser les fonctionnements : réduire les consommations d'énergie tout en maintenant un service de qualité.

### **3) Vivre ensemble**

#### **Téléthon 2023**

Cette année il a été récolté 6804.34 €. C'est mieux que l'année dernière indique Mme Christelle GERODOLLE. Elle remercie vivement tous les participants (bénévoles, agents, élus, partenaires etc.).

Elle indique également que le spectacle du soir sera supprimé l'année prochaine. Il ne semble pas correspondre à une attente des participants.

#### **Vœux 2023**

Il est proposé de ne pas maintenir ces vœux cette année compte tenu de l'absence de M le Maire. L'ensemble du conseil municipal est favorable à cette annulation.

#### **Chant de Noël**

Pour rappel la soirée chant Gospel est vendredi 16/12/2022 à 20h30, à la MTL.

#### **Repas des aînés**

Ce repas prévu le 28 janvier prochain est maintenu. L'ensemble du conseil municipal est d'accord avec cette proposition.

### **4) Enfance et jeunesse**

Mme Christelle GERODOLLE fait part du compte rendu transmis par Mme Suzette AUZANNET, absente ce jour. Le mardi 6 décembre il y a eu un très beau spectacle et un goûter offert par la commune aux enfants de l'école.

Le sapin en bois a été mis en place par le service technique et décoré par les élèves de l'école. Une photo sera mise en ligne sur le site Internet.

Vendredi 16 décembre aura lieu la présentation de la mairie aux enfants de l'école dans le cadre de la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes. C'est Mme Suzette AUZANNET et M Alain BORDAGE qui présenteront la mairie et son fonctionnement.

Le jeudi 8 décembre dernier a eu lieu une réunion de la communauté de communes, service enfance et jeunesse concernant les PAI, le règlement GPS et le travail annualisé des agents.

#### **IV - Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN lève la séance à 21h10.